



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le  
remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement à la salle de  
l'auditorium du Centre de séminaires du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de  
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au  
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat  
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour  
le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de  
Moliets, et ses avenants,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 26 novembre 2021 relative  
à la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des systèmes de chauffage et  
rafraîchissement à la salle de l'auditorium du Centre de séminaires du golf de Moliets à la  
SARL ADOUR BUREAU D'ETUDES CONCEPTION pour un montant de 10 500,00 € HT,

CONSIDERANT qu'au vu de l'augmentation du montant total des travaux, notamment suite à  
la mise à niveau de la sécurité incendie, l'étude de prestations supplémentaires éventuelles et  
les contraintes de l'existant, il y a lieu de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 juin 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant  
au marché de maîtrise d'œuvre, attribué à la SARL ADOUR BUREAU D'ETUDES  
CONCEPTION dont le siège est situé 1245 avenue de la Résistance - 40990 SAINT-PAUL-  
LES-DAX, selon les caractéristiques suivantes :

- **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :**

- **Montant de la plus-value financière : 3 500,00 € HT**

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé  
l'avenant et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 JUIN 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON